



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 octobre 2017
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/CC

N° 002190

Intercommunalité -
Restitution par la
CCPAL du bâtiment
situé Bd Maréchal
Foch à Apt, dit
«Ancienne crèche Le
Nid».

Affiché le :

Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance, le bâtiment accueillant le multi-accueil « Le Nid », Boulevard Maréchal Foch a été transféré à la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) en 2012.

Suite à la construction d'un nouveau bâtiment au boulevard Elzéar Pin et au déplacement du multi-accueil « La Nid » dans celui-ci en 2017, le bâtiment situé Boulevard Maréchal Foch n'a plus d'utilité pour l'exercice de la compétence « Petite Enfance » de la CCPAL.

Vu le Code Général de Collectivité Territoriales (CGCT) et notamment son article L 1321-3 qui dispose « qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L 1321-1 et L1321-2 du CGCT, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ; le bien mis à la disposition du bénéficiaire du transfert de la compétence est restitué et intégré dans le patrimoine de la collectivité propriétaire pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par le bénéficiaire du transfert de la compétence. »

Vu le procès-verbal de restitution de biens à la commune d'Apt par la CCPAL, joints à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Trésor Public sur ledit procès-verbal.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2017.

Considérant la construction d'un bien boulevard Elzéar Pin à Apt pouvant accueillir le multi accueil « Le Nid » et sa mise en service le 20 mars 2017.

Considérant l'inutilité dès lors du bien situé boulevard Maréchal Foch pour la compétence petite enfance de la CCPAL.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Approuve, le procès-verbal de restitution de biens à la commune d'Apt par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, joints à la présente délibération.

Dit, que l'actif correspondant sera inscrit au patrimoine de la commune.

Autorise, Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI